



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question au Gouvernement n° 2550

Texte de la question

GRIPPE AVIAIRE

M. le président. La parole est à M. Étienne Mourrut, pour le groupe UMP.

M. Étienne Mourrut. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, le risque d'une pandémie mondiale de grippe aviaire a conduit de nombreux États, au premier rang desquels la France et l'ensemble des pays européens, à appliquer le principe de précaution. Depuis de nombreux mois, vous suivez avec beaucoup de vigilance cet important problème de santé publique. Selon les experts, aucune mutation du virus n'aurait à ce jour été constatée, ce qui exclut toute transmission interhumaine. Cependant, face à la propagation particulièrement rapide de l'épizootie, il convient de rester très vigilants.

Dans ce contexte, vous avez assisté vendredi dernier, à Lyon, à un exercice de simulation visant à tester l'application du plan gouvernemental face au risque de propagation de la grippe aviaire. Pouvez-vous nous dire quels enseignements vous tirez de cet exercice visant à protéger la population en cas de pandémie de grippe aviaire, et si vous comptez renouveler ce type de simulation afin de parfaire les dispositifs mis en place ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, quand on parle de grippe aviaire - vous avez eu raison de la souligner -, il faut distinguer trois niveaux : le premier est celui de l'épizootie, qui concerne les oiseaux et, notamment les volailles ; le deuxième est celui de la transmission de l'oiseau à l'homme, qui n'a été constatée qu'en Turquie et en Asie du Sud-Est,...

M. Jean-Pierre Brard. En France, nous sommes protégés !

M. le ministre de la santé et des solidarités. ...et le troisième, enfin, est celui de ce que l'on appelle la pandémie, c'est-à-dire la transmission de l'homme à l'homme. Nous nous préparons aussi à ces deux derniers risques. Il y a plusieurs façons de le faire.

Nous nous dotons tout d'abord de moyens de protection. Nous avons déjà des masques et nous en commandons encore pour augmenter notre stock. Nous disposons aujourd'hui de 14 millions de médicaments antiviraux et nous voulons en avoir 33 millions dès l'année 2007.

M. Jean-Pierre Brard. Et pour les autres ?

M. le ministre de la santé et des solidarités. Nous avons aussi réservé des vaccins.

Mais il y a plus important encore que les moyens de protection : il faut aussi savoir précisément qui ferait quoi en cas de pandémie. C'est l'objet de la mobilisation actuelle, notamment du système de santé. Nous nous attachons également à améliorer en permanence le plan de préparation et, pour ce faire, il n'y a rien de tel que d'organiser des exercices afin de confronter les divers intervenants à une situation quasi réelle et voir si chacun est à sa place. C'est ce que le Premier ministre a souhaité. Dominique Perben et moi l'avons accompagné à Lyon la semaine dernière pour vérifier que, dans le cas du retour par avion à l'aéroport Lyon Saint-Exupéry de personnes ayant contracté la grippe aviaire en Asie du Sud-Est, les personnels de l'avion, de l'aéroport et du système hospitalier savaient précisément ce qu'ils avaient à faire.

L'intérêt de ce genre d'exercice est d'aller dans le concret et le détail et de pouvoir ensuite transposer les résultats à l'ensemble des établissements de santé et du corps médical.

Nous continuerons dans cette voie. Les 15 et 16 mars prochains, un autre exercice d'ampleur nationale sera

organisé à Paris, auquel le Premier ministre participera également. Cela nous permettra de perfectionner encore notre plan.

Face au risque de pandémie, nous avons en effet l'obligation d'être dans l'anticipation. Notre plan ne sera jamais définitif à nos yeux. Tant que nous pourrons l'améliorer, nous le ferons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2550

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 mars 2006